

2016



2017

Préfète du Pas-de-Calais

MODÈLE 1 SAISON 2016-2017

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION DU PIGEON RAMIER

Période autorisée : du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016 du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017
 pétitionnaire : Je soussigné(e)

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	
ADRESSE MAIL :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de : Propriétaire Titulaire du droit de chasse et du droit de destruction,
 (cocher la case) Délégué du propriétaire (**fournir une copie de la délégation**) Je certifie, si j'agis en tant que
 délégué du propriétaire, que cette action ne donne lieu à **aucune forme de rémunération.**

J'ai notamment pris note que le tir ne peut s'effectuer que :

- que sur le **pigeon ramier** (le tir du **pigeon voyageur** étant interdit).
- que des mesures réelles d'effarouchement ont été prises sur le terrain avant le dépôt de l'autorisation et **pendant** sa période de validité.
- qu'à partir de postes fixes installés dans les cultures, à raison d'un poste jusqu'à trois hectares, et un poste supplémentaire par fraction de trois hectares supplémentaires. Chaque poste ne pourra être occupé que par un seul tireur.
- que si les personnes chargées de la régulation sont soit des personnes habitant la (ou les) commune(s) ou limitrophes, ou le canton.

Toute déclaration pourra faire l'objet de contrôle de la part de L'ONCFS, la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais, les lieutenants de louveterie et la DDTM.

LIEUX DE DESTRUCTION : (joindre un plan cadastral 1/5000)

COMMUNE :		
LIEUX-DITS :		
PARCELLES : SECTIONS ET NUMÉROS:		
CULTURES MENACEES *	nature	
	superficie	

(cocher la case) sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles, l'autorisation de détruire à tir le pigeon ramier

TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS

NOM - PRENOM	ADRESSE	N° permis de chasser

La personne autorisée à détruire le pigeon ramier doit détenir cette autorisation lorsqu'elle réalise les opérations de destruction.

A le.....

Signature

Demande d'autorisation à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais- « la Fosse aux loups » BP 80091- 62053 Saint Laurent Blangy cedex qui transmettra après avis à la DDTM

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	N° de la décision :..... <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable motif :

**Bilan de prélèvement à retourner dans les 15 jours suivant l'expiration de l'autorisation à la DDTM 100 avenue Winston CHURCHILL 62022 Arras Cs 10007 sous peine de non renouvellement de l'autorisation.
 L'ensemble de l'imprimé doit être renvoyé à la DDTM et un seul bilan doit être renvoyé par autorisation.**